

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00212
Numéro SIREN : 321 057 978
Nom ou dénomination : URBAINE DE TRAVAUX

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt 11219

URBAINE DE TRAVAUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 6 386 000 euros
Siège social : 2 avenue du Général de Gaulle
91170 VIRY CHATILLON

321 057 978 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 MARS 2023

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de la société GBA AUDIT ET FINANCES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SEREC AUDIT ET CONSEIL, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration, décide :

- de renouveler le mandat de la société GBA AUDIT ET FINANCES, Commissaire aux Comptes titulaire, pour une nouvelle période de six (6) exercices, qui expirera à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028,
- de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société SEREC AUDIT ET CONSEIL, la Société n'étant plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME PAR LE PRÉSIDENT
MONSIEUR Julien HAAS

